

dans le corps de ce malheureux, le prince saisit une hallebarde abandonnée par l'un des fuyards, et repoussa, avec le concours de Dufour, qui donna plusieurs coups d'épée, la seconde agression des archers ramenés par l'autre sergent. L'affaire était terminée, lorsque François Ollivier, lieutenant de la compagnie du guet arriva. Questionné honnêtement par le prince, au sujet des blessés, cet officier répondit avec arrogance qu'il n'avait pas de compte à rendre. Le prince, échauffé, lui riposta que les sergents étaient des insolents et des canailles, puisque, sachant à qui ils avaient affaire, ils avaient chargé et attaqué, qu'ils méritaient leur sort. Dufour, outré des insolences du lieutenant, ajouta qu'en secourant les princes, il n'avait fait que son devoir, et qu'il aurait tué tous les soldats, s'il l'avait pu. L'auteur de la supplique où cette narration est rapportée, Dufour, assure qu'il ignorait avoir blessé un ou plusieurs des archers qui se trouvaient tous en parfaite santé pendant que lui était prisonnier et sous le coup d'une sentence de mort; il s'adressa à la clémence royale. Par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de février 1681, le roi accorda le pardon sollicité, mit à néant les sentences et informations, réserva la satisfaction due aux parties civiles, et ordonna l'entérinement de ces lettres sur les registres du Parlement. Dufour paya 108 livres d'aumône et 61 livres de timbre et contrôle. Quelques semaines de prison et un peu d'argent! Il ne s'en serait pas tiré à si bon marché, sans la complicité des princes, beaucoup plus chargés dans cet exposé (et dans le document dont le texte suit) que par les procès-verbaux et les informations des officiers de la sénéchaussée de Lyon. Ceux-ci osèrent à peine faire mention des deux membres de la famille royale qui, pour sauver leurs amis n'hésitèrent pas à se laisser désigner comme auteurs principaux de cette sanglante querelle, probablement envenimée des deux côtés par l'influence du vin et de la température.

Ces princes, qui allaient en Italie et s'étaient arrêtés à Lyon où ils renouvelaient, pour se distraire, les faits agressifs en usage sur le Pont-Neuf de Paris, étaient fils de Thomas de Savoie, prince de Carignan et de Marie de Bourbon, sœur et héritière de Louis de Bourbon, comte de Soissons, l'ennemi acharné du cardinal